

## Charte Environnement Social Santé Sécurité (ESSS)

En signant cette charte, le groupe ODIAL SOLUTIONS s'implique au quotidien à travers ses activités et les activités de ses filiales à adopter et promouvoir les valeurs et principes universels suivants en matière de sécurité, de sûreté, de santé, d'environnement, de qualité et d'engagement sociétal.

### Nos 9 engagements pour l'ESSS

1. Inscrire les principes de l'ESSS dans la stratégie du groupe et mener nos activités en prenant systématiquement en compte la sécurité, la sûreté, la santé, le respect de l'environnement, la satisfaction de nos clients, ainsi que l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes.
2. Accompagner notre démarche par une communication interne en faveur du personnel et externe vis-à-vis des partenaires, clients, prospects et toute autre partie prenante.
3. Sensibiliser, former nos salariés aux valeurs et principe de l'ESSS et leur faire prendre conscience de leur rôle et de leur responsabilité personnelle en matière de prévention des accidents, de sécurité pour eux et leurs collaborateurs, de protection de la santé, du respect de l'environnement et de l'exigence de qualité des produits fabriqués et des services fournis.
4. Favoriser le dialogue et le partage de bonnes pratiques avec nos partenaires internes et externes, apprendre des retours d'expérience, former notre personnel de façon continue et améliorer nos compétences pour accroître notre professionnalisme. Veiller à la diversité à l'embauche et à l'égalité de traitement de nos salariés.
5. Privilégier les parties prenantes externes qui adhèrent à nos valeurs et principes et appliquent au sein de leur organisation une politique en matière d'ESSS voisine de la nôtre.
6. Mener une politique d'achat responsable en choisissant les fournisseurs qui font preuve d'une démarche ESSS.
7. Limiter l'empreinte de nos activités sur l'environnement : maîtriser nos consommations en énergies fossiles, en eau, en composants à fort impact, organiser les déplacements de nos salariés de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre, développer des produits et des services en évaluant sur leur durée et leur cycle de vie leur empreinte environnementale, raisonner en termes de recyclage et de productions de déchets ultimes.
8. Evaluer périodiquement, au moins annuellement, à l'aide d'indicateurs, l'efficacité des actions entreprises en matière d'engagement aux valeurs et principes de l'ESSS. Définir des objectifs et préparer des plans d'actions pour leur amélioration.
9. Contribuer à travers notre engagement sociétal, nos activités et un dialogue permanent avec des parties prenantes et des tiers au développement durable des communautés dans les aspects humains, économiques et sociaux.

8/11/19

Thierry BARBOTTE  
Président